

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL****RÉUNION DES 25 ET 26 JUIN 2015****COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JUIN 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq juin à quatorze heures trente, le Conseil départemental, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Vincent DESCOEUR, Président du Conseil départemental.

**Sont présents :**

Mmes et MM. Dominique BEAUDREY, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Jean-Yves BONY, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Roland CORNET, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Aline HUGONNET, Joël LACALMONTIE, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.

**Absent excusé ayant donné pouvoir :**

M. Jean-Antoine MOINS à Mme Martine BESOMBES.

**Absent excusé :**

M. Didier ACHALME.

L'Assemblée prend les décisions suivantes sur les affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

**RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT POUR L'ANNÉE 2014 -**

- L'Assemblée débat et prend acte de la communication du rapport d'activité des Services de l'Etat dans le département du Cantal pour l'année 2014.

**RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DES SERVICES DU DÉPARTEMENT POUR L'ANNÉE 2014 -**

- L'Assemblée débat et prend acte de la communication du rapport d'activité des Services du Département pour l'année 2014.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vincent DESCOEUR

*Date de publication le : 26 juin 2015*

*Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées.*

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

### RÉUNION DES 25 et 26 JUIN 2015

---

#### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JUIN 2015

---

L'an deux mille quinze, le vingt-six juin à neuf heures trente, le Conseil départemental, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Vincent DESCOEUR, Président du Conseil départemental, M. Jean-Yves BONY, Premier Vice-Président du Conseil départemental, pour le rapport concernant le Compte Administratif 2014 et pour les rapports concernant la Station du Lioran.

#### Sont présents :

Mmes et MM. Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Jean-Yves BONY, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Roland CORNET, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Aline HUGONNET, Joël LACALMONTIE, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Antoine MOINS, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.

L'Assemblée prend les décisions suivantes sur les affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

#### - **SOLIDARITÉ**

##### **MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL D'AIDE ET D'ACTION SOCIALE -**

- Adoption des modifications prévues concernant le paragraphe « Dépenses couvertes par l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile » de la sous-section « Instruction du dossier de demande d'APA » de la section « Procédure d'attribution de l'A.P.A. » de la Fiche 1-3-1 du Chapitre 3 du Titre 1 de la Partie 4 du Règlement Départemental d'Aide et d'Action sociales adopté le 18 décembre 2014.

##### **AVENANT À LA CONVENTION DE GESTION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE CONCLUE AVEC LA CAF DU CANTAL**

- Avis favorable à l'avenant n° 1 de la convention de gestion du rSa conclu avec la CAF du Cantal en date du 18 juillet 2012. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cet avenant avec le représentant de la CAF du Cantal.

#### - **MOBILITÉ**

##### **TRANSPORTS – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION COVOITURAGE AUVERGNE -**

- Validation du contenu de la convention de partenariat entre l'association Auvergne Covoiturage et le Département du Cantal. Autorisation est donnée à M. le Président de signer la convention.

##### **TRANSPORTS – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DES TRANSPORTS 2015-2016 -**

- Validation du Règlement Départemental des Transports pour l'année 2015 - 2016.

**CONTRAT DE PARTENARIAT RD N°120 – RAPPORT ANNUEL D’ACTIVITÉS ANNÉE 2014 -**

- L'Assemblée départementale prend acte de la présentation du rapport annuel d'activités pour l'année 2014 établi par Connect 120, titulaire du contrat de partenariat RD 120.

**ENVELOPPES BUDGÉTAIRES 2015 RELATIVES AU RÉSEAU D’INTÉRÊT LOCAL (RIL) –**

- Prise en considération du nouveau tableau de répartition du programme d'investissements sur le réseau local, à l'échelle cantonale, par de petites opérations de sécurité sur le réseau de 3<sup>ème</sup> catégorie.

**MATÉRIEL – LOCATION AVEC OPTION D’ACHAT -**

- Autorisation est donnée de recourir à la location avec option d'achat pour un tractopelle.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer une convention portant sur la réalisation par l'UGAP des opérations matérielles de mise en concurrence des titulaires de son accord-cadre en vue de la passation d'un marché subséquent ayant pour objet la réalisation d'une opération de financement en crédit bail d'un tractopelle CATERPILLAR 432 F acquis via l'UGAP d'une valeur de 63 662.44 € HT et de signer le marché de Location avec Option d'Achat (LOA) correspondant.

**BARÈMES PRESTATIONS – TRAVAUX ET MATÉRIELS -**

- Adoption des dispositions du barème pour la réalisation de prestations et de travaux par la Direction des Routes Départementales sur la base duquel seront émis les titres de recettes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**MODALITÉS DE VENTE DE MATÉRIEL DÉPARTEMENTAL DÉSAFFECTÉ DU SERVICE -**

- Autorisation est donnée de recourir aux enchères électroniques pour la mise en vente des matériels dont les services n'ont plus l'usage, après publicité de la vente. Les matériels qui pourraient être concernés par ce mode de cession sont les suivants : matériels informatiques et de téléphonie, mobilier, véhicules, matériel roulant (camion, tracteur, tractopelle...), matériel non roulant (étrave, saleuse, fraise, PAT...), accessoires de matériel roulant ou non roulant (pneus, attelage, jantes...) et de matériel d'atelier (pont, matériel de magasin, outillage...), considérant que le Département est amené à mettre en vente certains matériels ne correspondant plus aux normes ou dont l'obsolescence n'en permet plus l'usage, et au vu de l'intérêt que présentent les enchères électroniques pour optimiser la gestion de ces ventes.

**- CADRE DE VIE ET SERVICES****RESTRUCTURATION DU COLLÈGE JULES FERRY À AURILLAC – BAIL EMPHYTHÉOTIQUE ADMINISTRATIF-**

- Adoption du bail emphytéotique administratif et ses annexes et sa convention de mise à disposition non détachable et ses annexes, portant sur la conception, la réalisation des travaux de réhabilitation, la maintenance, le gros entretien renouvellement et le financement des Equipements et Ouvrages restructurés du Collège Jules Ferry à Aurillac.
- Autorisation est donnée à M. le Président du Conseil départemental de signer le bail emphytéotique administratif et ses annexes et sa convention de mise à disposition non détachable et ses annexes, portant sur la conception, la réalisation des travaux de réhabilitation, la maintenance, le gros entretien renouvellement et le financement des Equipements et Ouvrages restructurés du Collège Jules Ferry à Aurillac, joints à la présente délibération, avec la société EXTERIMMO ayant présenté l'offre la plus économiquement avantageuse.

- Adoption de l'acte d'acceptation de la cession de créances joint à la présente délibération. Autorisation est donnée à M. le Président du Conseil départemental de signer l'acte d'acceptation de la cession de créances conforme aux dispositions de l'article L.323-29 et suivants du Code monétaire et financier, correspondant à 90 % de la somme non actualisée des créances de Loyer R1.
- Autorisation est donnée à M. le Président du Conseil départemental d'indemniser le candidat non retenu ayant remis une offre finale conforme dans les conditions précisées.
- Autorisation est donnée à M. le Président du Conseil départemental de désigner un notaire pour établir l'acte notarié aux fins de la publicité foncière du bail emphytéotique administratif.
- Autorisation est donnée à M. le Président du Conseil départemental de signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de ce contrat.

#### **RESTRUCTURATION DU COLLÈGE JULES FERRY À AURILLAC – ACCORD AUTONOME -**

- Adoption de l'accord autonome et ses annexes, concernant la restructuration du Collège Jules Ferry à Aurillac
- Autorisation est donnée à M. le Président du Conseil départemental de signer l'accord autonome (et ses annexes) avec EXTERIMMO et la Banque Postale Crédit Entreprises ; et tous actes et documents inhérents à l'exécution de cet accord.

#### **COLLÈGE GEORGES BATAILLE DE RIOM-ÈS-MONTAGNES – CESSIION DE BIENS DIVERS -**

- Autorisation est donnée au Département de céder au foyer socio éducatif du collège Georges Bataille de Riom-ès-Montagnes sur proposition du chef d'établissement, à titre gracieux, l'ensemble des biens suivants : meubles bois rangement culinaire adaptables, plats inox, contenants inox, meubles bois rangement divers, bureau d'écolier assise double, tableaux craie, cartes d'enseignement histoire-géographie, lot de 10 chaises en bois, bureaux bois, postes atelier bois.

#### **AVENANT N°6 À LA CONVENTION DE COFINANCEMENT DU DÉPLOIEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES TRÈS HAUT DÉBIT AUVERGNAT -**

- Adoption des termes du projet d'avenant n° 6 à la « Convention de cofinancement du déploiement et de l'exploitation du réseau de communications électroniques Très Haut Débit (THD) auvergnat ».
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer cet avenant n° 6 à la « convention de cofinancement du déploiement et de l'exploitation du réseau de communications électroniques Très Haut Débit (THD) auvergnat » avec le Conseil Régional d'Auvergne, les Conseils départementaux de l'Allier, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, les Communautés d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, de Clermont-Communauté, de Montluçon, de Moulins, du Puy-en-Velay et de Vichy Val d'Allier et la Régie « Auvergne Numérique ».

#### ***- ECONOMIE ET EMPLOI***

##### **RENOUVELLEMENT DE LA SIGNALISATION D'ANIMATION TOURISTIQUE SUR LE TRONÇON CANTALIEN DE L'A75 -**

- Autorisation est donnée à M. le Président de signer avec la DIR Massif Central une convention afin d'engager dès 2015 la réalisation des graphismes des nouveaux panneaux en concertation avec les gestionnaires des sites concernés, d'engager une concertation avec les Collectivités et organismes concernés par le renouvellement de cette signalisation et de signer avec eux les conventions correspondantes et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place de cette nouvelle signalisation.

**STATION DU SUPER-LIORAN – TARIFS DES REMONTÉES MÉCANIQUES DU LIORAN POUR LA SAISON 2015-2016 -**

M. le Président du Conseil départemental, Président de la SAEM Super Lioran Développement et les membres de la SAEM se retirent et ne participent pas au vote.

- Adoption des tarifs des remontées mécaniques du Lioran au titre de la saison 2015-2016 et de l'été 2016, vu le contrat de Délégation de Service Public passé avec la SAEM Super Lioran Développement le 5 août 2009, portant sur la gestion et l'exploitation des remontées mécaniques du domaine skiable et des activités annexes de la Station du Lioran.

**STATION DU SUPER-LIORAN – RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE SUR LA SAISON 2013-2014 -**

M. le Président du Conseil départemental, Président de la SAEM Super Lioran Développement et les membres de la SAEM se retirent et ne participent pas au vote.

- L'Assemblée départementale prend acte du rapport du délégataire concernant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à la Délégation de Service Public et de l'analyse de la qualité du service, ce rapport annuel concerne la période d'exploitation du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 30 novembre 2014.

**LIORAN – MISE EN VENTE DE MATÉRIELS APPARTENANT AU DÉPARTEMENT -**

- Avis favorable à la mise en vente des matériels restants du téléski de La Familiale, des télésièges du Baguet et de Masseboeuf conformément à la proposition faite. Autorisation est donnée à M. le Président d'organiser la vente auprès des Collectivités territoriales, professionnels et particuliers, après avis de publicité et au mieux disant.

***- DÉVELOPPEMENT DURABLE***

**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC ENTRE LES LABORATOIRES DÉPARTEMENTAUX DU CANTAL, DE LA CORRÈZE, DE LA LOIRE, DE LA HAUTE-LOIRE, DU PUY-DE-DÔME ET DU GROUPEMENT TECHNIQUE VÉTÉRINAIRE DU PUY-DE-DÔME -**

- Confirmation de l'adhésion du Département du Cantal au Groupement d'Intérêt Public constitué avec les Laboratoires Départementaux du Cantal, de la Corrèze, de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et du Groupement Technique Vétérinaire du Puy de Dôme. Adoption du projet de convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public et du projet de convention de mise à disposition des agents. Autorisation est donnée à M. le Président ou son représentant de suivre ce dossier et de signer tout document ou acte relatif à ce groupement.

***- COLLECTIVITE PARTENAIRE***

**PROGRAMMATION 2015 DU FONDS D'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES RURALES -**

- Attribution de subventions suite à la répartition de la dotation départementale 2015 au titre de la programmation 2015 du Fonds d'Équipement des Communes Rurales, pour un montant total de 3 218 006 € dont 784 510 € pour les travaux AEP/Assainissement (hors CABA).
- Attribution de quatre subventions pour un montant total de 87 486 € à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac en soutien à son programme de travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

**PROGRAMMATION 2015 DES CRÉDITS D'AMENDES DE POLICE -**

- Répartition de la dotation départementale 2015 du produit des amendes de police, d'un montant de 200 549 €, en soutien aux travaux de sécurité routière ou d'aménagement de stationnement, au bénéfice d'opérations et de maîtres d'ouvrage, en application des articles R2334-11 et R2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DE L'ÉCOLE DÉPARTEMENTALE D'ÉQUITATION -**

- Validation du principe de lancer un appel à projet pour choisir l'occupant de l'École Départementale d'Équitation dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public et du projet de convention d'occupation temporaire du domaine afférente à ce site.
- Autorisation est donnée à M. le Président de lancer et d'organiser la procédure d'appel à projet pour la dévolution de la gestion de ce site.
- Autorisation est donnée à la Commission Permanente pour procéder à cette désignation à l'issue de la procédure d'appel à projet mais également pour traiter toutes questions liées à cette procédure.

**VENTE DE L'ANCIEN CENTRE MEDICO SOCIAL DE SAINT-FLOUR -**

- Avis favorable au projet de transfert de l'ancien CMS de Saint-Flour désaffecté sis Avenue du Docteur Mallet, cadastré AN 73 et AN 460 dans le domaine privé du Département du Cantal.
- Autorisation est donnée à M. le Président, ou son représentant, de procéder à la vente de ce bien pour un montant de 140 000 € pour l'ensemble du bien cadastré AN 73 et AN 460 et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires dans ce sens.

**CPER – CONVENTIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AU VOLET ROUTIER ET AU VOLET TERRITORIAL -**

- Adoption du projet de convention relative au Contrat de Plan Etat – Région 2015-2020 en ce qui concerne le volet territorial pour le département du Cantal.

**- ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES****DÉSIGNATIONS DE REPRÉSENTANTS -**

- Désignation de représentants de l'Assemblée départementale au sein des instances suivantes :

*Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM) -*

Mme Céline CHARRIAUD, titulaire et Mme Ghyslaine PRADEL, suppléante.

Mme Isabelle LANTUEJOL, titulaire et Mme Dominique BEAUDREY, suppléante.

*. Commission Départementale des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels (CDVLLP) -*

M. Roland CORNET en qualité de membre suppléant, en remplacement de M. Didier ACHALME.

*. Office Public de l'Habitat « Logisens » -*

M. FRENOIS en remplacement de Mme SEGUY, au titre des personnes qualifiées et de Mme PUECH en remplacement de M. MONTIER, pour la CAF, au titre des catégories socioprofessionnelles.

*. EHPAD de Chaudes-Aigues -*

M. CARILLON (non Conseiller départemental), en plus de Mme CHARRIAUD et de M. MONLOUBOU pour représenter le Département.

. *Groupement de commandes Auverdata.Net / CAO -*

M. Bruno FAURE, titulaire et M. Jean-Yves BONY, suppléant.

. *Groupement de commandes pour l'aménagement de la RD N°12 / MAPA -*

M. Jean-Yves BONY, titulaire et M. Bruno FAURE, suppléant.

#### **PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION -**

- Adoption du tableau des emplois permanents qui prend en compte l'ensemble des modifications apportées par des transformations et/ou créations d'emplois, pour répondre aux besoins des Services, à la politique de déroulement de carrière de la collectivité, aux promotions et avancements de grade présentés lors de la Commission Administrative Paritaire du 9 juin 2015.
- Création d'un poste de Technicien au Pôle Attractivité et Développement du Territoire mis à disposition au CIT auprès de Cantal Ingénierie et Territoires.
- Modification de la rémunération d'agents non titulaires au 1<sup>er</sup> juillet 2015 : une sage-femme, un rédacteur et un directeur.
- Adoption de la Convention Cadre de Partenariat entre le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et le Conseil départemental du Cantal afin de prendre en considération les nouvelles dispositions prises par le CNFPT, qui portent d'une part, sur l'évolution des activités du CNFPT soumises à participation financière et d'autre part, sur le niveau de participation financière des collectivités territoriales pour certaines formations et interventions du CNFPT. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.

#### **COMPTE RENDU À L'ASSEMBLÉE DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE D'ESTER EN JUSTICE DÉLÉGUÉE À SON PRÉSIDENT -**

En application de l'article L 3221-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil départemental en date du 17 avril 2015 relative aux délégations consenties à son Président pour ester en justice, l'Assemblée départementale prend acte :

- que la Cour d'Appel Administrative a débouté l'association constituée d'opposants au nouveau projet de contournement routier de Saint-Flour et confirmé la décision du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand qui validait l'arrêté préfectoral déclarant ce projet routier d'utilité publique ;
- que cinq requêtes ont été déposées par des bénéficiaires du RSA, à l'encontre du Département suite aux décisions prises par ce dernier visant soit à un refus d'octroi, soit à des décisions de reversement de trop perçu de cette allocation et que pour deux d'entre elles, s'agissant de l'octroi du RSA activité relevant de la Caisse d'Allocations Familiales, le Département s'est déclaré incompétent ;
- que dans le cadre de procédures de dépôt de plainte aux fins de constitution de partie civile pour réparation des dommages subis par le Département, six dépôts ont été effectués. Ils concernent : la détérioration d'une station de comptage en bordure RD 663, sortie de Maurs, les deux actes de vandalisme dans l'enceinte du CRD de Salers : vol de carburant dans un camion Mercedes, l'autre bris de porte d'un Peugeot Bipper avec vol d'un appareil photo numérique Canon, et divers objets, le vol de carburant dans le réservoir d'une épateuse stationnée sur un délaissé en bordure de RD N°678, l'apposition de tags sur le mur des Archives Départementales, sis rue Paul Doumer à Aurillac et sur le mur de l'Hôtel du Département, la dégradation de panneaux de signalisation directionnelle et de dépendances de voirie, aux carrefours des RD N°108 et N°308 Commune de Vézac et la destruction de deux tables situées sur l'aire de repos "Admirez la vallée" le long de la RD N° 679 au PR 69+500, Commune de Neussargues.

**INFORMATION – COMPTE-RENDU DES CONTRATS CONCLUS PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL EN VERTU DES DÉLÉGATIONS -**

- L'Assemblée Départementale prend acte des contrats suivants : concours d'emprunts 2015 réalisés auprès de deux établissements financiers, renouvellement de lignes de trésorerie, après mise en concurrence et examen approfondi des offres, un établissement bancaire a été retenu et renégociation de la dette auprès d'un établissement bancaire.

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE EN VUE DE LA PASSATION D'UN OU PLUSIEURS MARCHÉS ENTRE LE DÉPARTEMENT DU CANTAL ET LE SDIS -**

- Adoption du projet de constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés publics entre le Département du Cantal et le SDIS et validation des termes de la convention correspondante. Avis favorable au fait que le Conseil départemental du Cantal soit coordonnateur du dit groupement. Autorisation est donnée à M. le Président de signer la convention constitutive du groupement.

**CONVENTION DE CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE EN VUE DE LA PASSATION DES MARCHÉS DE SERVICES D'ASSURANCES -**

- Adoption du projet de constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation des marchés publics de services d'assurances et validation des termes de la convention correspondante. Avis favorable au fait que le Conseil départemental du Cantal soit coordonnateur du dit groupement. Autorisation est donnée à M. le Président de signer la convention constitutive du groupement.

**TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCFE) – MODIFICATION DES CRITÈRES D'ACTUALISATION DU COEFFICIENT -**

- Fixation à 4.25 du coefficient multiplicateur de TCFE (identique à celui appliqué en 2015). Les tarifs seront actualisés chaque année dans la même proportion que le rapport entre l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac établi pour l'avant dernière année et le même indice établi pour l'année 2013. Les montants qui en résultent seront arrondis au centime d'euro le plus proche. Ce coefficient restera applicable tant qu'il ne sera pas modifié par une nouvelle décision.

**REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC -**

- Validation de la formule de calcul et les montants des redevances tels que définis par le décret 2015-334 du 25 mars 2015. Autorisation est donnée pour l'émission annuelle des titres de recettes.

**ADMISSIONS EN NON-VALEUR, RESTES À RECOURRER ET REPRISE SUR PROVISIONS -**

- L'Assemblée départementale prend acte des créances restant à recouvrer sur les produits départementaux au titre des exercices antérieurs, soit : pour le budget principal : **607 535.53 €** dont 187 986.62 € au titre de l'exercice 2014 et pour le budget annexe du Laboratoire **12 930.92 €** dont 10 321.44 € au titre de l'exercice 2014.
- Adoption de l'admission en non-valeur d'une somme de **159 777 €** pour le budget principal et d'une somme de **3 585.32 €** pour le budget annexe du laboratoire départemental. Des crédits correspondants sont ouverts en dépense au compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables » du budget principal du Département et du budget annexe du Laboratoire départemental pour 2015.
- Reprise partielle de 50 000 € d'une provision de 100 000 € constituée pour risques et charges de fonctionnement courant.

**COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2014 -**

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2014 établi par Monsieur Bertrand ROQUECAVE, Payeur Départemental, du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 comprenant : Le solde des comptes de l'exercice 2013 et les recettes et les dépenses faites au titre de l'exercice 2014 pendant la gestion 2014, vu les pièces justificatives rapportées à l'appui dudit compte, vu le Budget Primitif et les décisions modificatives n°1 et n°2 de l'exercice 2014,

- Statuant sur les opérations de l'exercice 2014 du budget principal, sauf le règlement et l'apurement par la Chambre Régionale des Comptes, le Conseil départemental admet les opérations effectuées pendant la gestion 2014 à savoir : en recettes ; 257 387 222.49 € et en dépenses ; 237 723 033.58 € d'où il résulte un solde positif de 19 664 188.91 €. Compte tenu du résultat à la clôture de l'exercice 2013 soit – 14 039 280.91 €, le résultat global de clôture de l'exercice 2014 pour le budget principal est un excédent de 5 624 908.57 €.
- Statuant sur les opérations de l'exercice 2014 du budget annexe du Laboratoire Départemental, sauf le règlement et l'apurement par la Chambre Régionale des Comptes, le Conseil départemental admet les opérations effectuées pendant la gestion 2014 à savoir : en recettes ; 2 692 731.84 € et en dépenses ; 2 701 758.33 € d'où il résulte un solde négatif de 9 026.49 €. Compte tenu du résultat à la clôture de l'exercice 2013 soit 15 966.49 €, le résultat global de clôture de l'exercice 2014 pour le budget annexe du Laboratoire Départemental est un excédent de 6 940 €.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2014 -**

Le Président du Conseil départemental se retire et ne participe pas au vote.

- En application du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, adoption du Compte Administratif des recettes et des dépenses du Département pour l'exercice 2014 faisant apparaître un résultat de l'exercice de 19 664 188.91 € soit un résultat global après reprise des résultats antérieurs de 5 624 908,57 € pour le budget principal et de – 9 026.49 € pour le budget annexe du Laboratoire Départemental soit un résultat global de 6 940 € après reprise des résultats.

**AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014 -**

- Concernant le budget principal ; Considérant l'excédent du résultat cumulé de la section de fonctionnement tel qu'il apparaît au compte administratif 2014, soit 22 047 060.71 €. Considérant le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, compte tenu du déficit de la section d'investissement constaté au Compte Administratif 2014 (soit 16 422 152.14 €), et de 238 115.81 € en restes à réaliser : Affectation d'un montant de 16 660 267.95 € en réserves sur le compte 1068. Le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 3 386 792.76 € est reporté en excédent de fonctionnement (compte 002).
- Concernant le budget annexe du Laboratoire Départemental : Considérant les excédents dégagés au compte administratif 2014 : Inscription de l'excédent d'investissement soit 93 437.76 € au compte 001 et du déficit de fonctionnement, soit 86 497.76 € au compte 002.

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2015 -**

- Adoption des propositions soumises pour ce Budget Supplémentaire 2015 et qui s'élèvent en dépenses et en recettes (éléments réels et mixtes) à 24 017 672.71 € pour le budget principal et à 292 125.52 € pour le budget annexe du Laboratoire Départemental. Attribution d'un complément de 100 000 € pour le fonctionnement de Cantal Tourisme et porte la subvention annuelle à 1 250 000 €.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vincent DESCOEUR

*Date de publication le : 26 juin 2015*

*Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées.*